Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 68 (1988)

Heft: 4

Rubrik: Vie des entreprises

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VIE DES ENTREPRISES

Sulzer: 70 ans de présence en France

Le Groupe Sulzer est implanté en France depuis déjà 70 ans : 70 ans d'expérience et de savoir-faire dans la production de biens d'équipement industriel (Compagnie de Construction Mécanique Sulzer) et dans les techniques de chauffage et de climatisation (Chauffage et Climatisation Sulzer S.A.).

Fondé en 1834, à Winterthur (Suisse), le Groupe *Sulzer* emploie aujourd'hui quelque 34 000 personnes dans le monde, dont environ 1 700 en France, et a réalisé, en 1987, un chiffre d'affaires de 4,6 milliards de francs suisses.

es produits **Sulzer** sont fabriqués dans plus de 30 pays par les sociétés du Groupe et par des licenciés, selon les mêmes procédés et en respectant les mêmes normes de qualité.

Le Groupe compte, au total, 280 sociétés et représentations implantées dans 91 pays qui ont contribué à réaliser un chiffre d'affaires de 4,6 milliards de francs suisses en 1987: 35,8 % avec les pays du Marché Commun, dont environ 8 % avec la France (5 % avec CCM Sulzer et 3 % avec CCS), 19,2 % avec la Suisse, 14,7 % avec l'Asie, l'Australie (un marché en pleine expansion), 9,3 % avec l'Amérique du Nord, 8,8 % avec l'Amérique Latine et 7,4 % avec le reste des pays européens et 4,8 % avec l'Afrique.

Des représentations et agences, disposant de nombreux représentants locaux et spécialistes, sont présentes dans plus de 120 pays.

ujourd'hui, le Groupe a acquis un savoir-faire et une expérience dans des métiers variés :

- Conseil, étude, entreprise générale, accords de licence,
- Fabrication de machines, composants mécaniques et électroniques, réalisation d'installations,
- Formation, direction d'exploitation, exploitation d'installations, entretien, révision.

Premier constructeur mondial de machines à tisser

n 1987, Sulzer a réalisé près de la moitié de son chiffre d'affaires dans le chauffage et la climatisation (19,9 %) et dans les machines à tisser (23,4 %) où il occupe la place de premier constructeur mondial.



Extrait d'une couverture de publicité SULZER PARIS 1918.

Les moteurs Diesel ont contribué pour 7,1 % du chiffre d'affaires de 1987.

Le reste du chiffre d'affaires provient du froid industriel (7,6 %), de la technique papetière (6,5 %), des pompes (6,4 %), des turbomachines thermiques (4,9 %), des chaudières et équipement nucléaire (2,2 %) et autres produits (14,6 %).

Plus de 200 millions de francs suisses consacrés, en 1987, à la recherche et au développement

e développement de ces produits et installations exigeant des efforts de recherche intensifs pour soutenir le rythme du progrès technique, **Sulzer** a consacré, en 1987, plus de 200 millions de francs suisses à la Recherche et au Développement.

Sulzer: co-fondateur de la « Fondation Européenne pour la Gestion de la Oualité »

Sulzer a participé, le 15 septembre 1988, avec 13 autres grandes entreprises industrielles européennes, dont Bull, Fiat, Nestlé, Électrolux..., à la création de la «Fondation Européenne pour la Gestion de la Qualité ».

La Fondation a pour vocation de défendre la qualité des produits européens en organisant des échanges d'expériences entre les entreprises membres et projette de créer une « garantie » (label) de qualité européenne.



Photo : Réception donnée par le Groupe Sulzer France, en automne dernier, au Pavillon d'Armenonville, à l'occasion du 70° anniversaire de sa présence en France. De gauche à droite : M. Pierre-Maurice Mathey, Vice-Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, M. Jean-Louis Gilliéron, Président de Chauffage et Climatisation Sulzer, M. Rodolphe de Planta, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France.

Chauffage et climatisation Sulzer: une entreprise nationale, un service régional

hauffage et Climatisation Sulzer (CCS), filiale française et belge du Groupe Sulzer, qui fut constituée en 1920 pour développer en une activité de chauffage central destinée à une clientèle essentiellement hôtelière et bancaire, mais exerçant déjà son activité en France en tant que succursale du Groupe Suisse Sulzer Frères Winterthur, fête également son anniversaire.

Aujourd'hui, CCS, avec un chiffre d'affaires de 560 millions de FF (environ 15 % du chiffre d'affaires mondial du Groupe Équipement Technique du Bâtiment de **Sulzer**) et un effectif de 730 personnes, est l'une des principales Sociétés françaises en génie Climatique. Grâce à ses Bureaux d'Études, a toujours été à l'avant-garde du progrès technique et à la recherche continue de produits nouveaux (Salles Blanches, Électronique Industrielle, Géothermie, Protection de l'Environnement, etc.).

Ses clients appartiennent à tous les secteurs de la vie économique. Partout où l'homme habite, travaille, se distrait, se soigne, en un mot vit, CCS peut apporter son concours.

Helvetia Incendie et Helvetia Accidents : Suppression de la structure jumelée

Lors de leurs assemblées générales extraordinaires, les actionnaires des compagnies Helvetia Incendie, Saint-Gall, et Helvetia Accidents, Zurich, ont décidé de supprimer leur structure jumelée dans le cadre de leur expansion vers les assurances omnibranches et de changer de raison sociale pour éviter toute confusion.

est ainsi que, dorénavant, Helvetia Incendie s'appellera Helvetia Assurances et Helvetia Accidents se dénommera Elvia Assurances. Les deux compagnies accueilleront les nouvelles branches d'assurance dans leur portefeuille dès le 1er janvier 1989.

es assemblées générales ont en outre accepté une augmentation du capital social de 15 millions de francs suisses pour Helvetia et 7,5 millions de francs suisses pour Elvia augmentation qui s'effectuera en deux étapes. La première tranche comprendra l'émission de 28 000 nouvelles actions nominatives échangées entre les deux compagnies dans le sens d'une participation financière mutuelle de 12,7 % pour chacune d'elles. La deuxième tranche comportera l'émission de 32 000 nouvelles actions nominatives pour chacune des deux compagnies au prix de 1 000 francs suisses pour Helvetia et 750 francs suisses pour Elvia. Ces actions seront proposées aux actionnaires dans le rapport de 1:5, à savoir une action nouvelle pour cinq anciennes. Par la même occasion, on procèdera à une augmentation des bons de participation des deux compagnies.

es assemblées générales ont finalement décidé d'effectuer diverses modifications statutaires se rapportant essentiellement aux restrictions de transfert. D'une part, la stipulation selon laquelle les conseillers d'administration peuvent refuser les inscriptions d'actions au registre sans indication du motif sera désormais remplacée par une description concrète des raisons de leur refus. D'autre part, la participation maximale au capital social sera portée à 3 % par actionnaire. On augmentera en revanche la majorité requise pour les décisions relatives à l'abandon de l'autonomie ou à un nouvel assouplissement des restrictions de transfert.

